

LE COUP D'ÉTAT DU 18 BRUMAIRE

FICHE DE RÉVISION

SCANNE-MOI !



**JE RÉVISE
AVEC TOI** 



5

POINTS CLÉS



RÉSUMÉ - LE COUP D'ÉTAT DU 18 BRUMAIRE

1. La France de 1799 : des institutions qui ne fonctionnent pas et un pays menacé

2. Bonaparte revient d'Égypte

3. La préparation du coup d'État

4. Le 9 novembre 1799, Bonaparte passe à l'action avec le soutien de l'armée

5. Bonaparte instaure le Consulat et consulte le peuple français

En 1799, la France républicaine est sous le régime du Directoire*. Le pouvoir exécutif* est détenu par 5 « directeurs » et le pouvoir législatif* par 2 assemblées élues. Le droit de vote existe mais il est réservé aux plus riches et lorsque le résultat des élections ne plaît pas aux directeurs, ces derniers utilisent la force pour se maintenir au pouvoir. À l'extérieur, la France subit plusieurs défaites dans le conflit qui l'oppose à l'Angleterre, la Russie et des quelques princes allemands.

Après sa campagne victorieuse en Italie, le général Bonaparte a pris la tête en 1798 d'une expédition militaire visant à conquérir l'Égypte. Informé du désordre qui règne en France, il est persuadé qu'il peut réconcilier les Français et décide de rentrer au pays où il est accueilli triomphalement en octobre 1799. Sieyès, l'un des directeurs, veut lui aussi récupérer le pouvoir et prend contact avec Bonaparte, pensant s'appuyer sur lui pour y parvenir.

Les deux hommes s'entendent, voulant faire croire aux directeurs qu'une révolte se prépare à Paris et qu'il faut donc protéger les députés en les éloignant de la capitale. Une fois isolés, l'armée, dont la plupart des officiers sont favorables à Bonaparte, pourrait obliger les députés à mettre fin au Directoire. Bonaparte et Sieyès disposent d'un complice : Lucien, le propre frère de Bonaparte qui préside l'assemblée des Cinq-cents.

Le plan est mis à exécution le 18 brumaire* de l'an VIII de la République, c'est à dire le 9 novembre 1799. Inquiétés par les rumeurs de révolte, les deux assemblées acceptent de quitter Paris et de se réfugier à Saint-Cloud. Bonaparte envoie aussitôt 10 000 soldats occuper les principaux lieux du pouvoir politique et militaire de Paris, plaçant la capitale sous son contrôle. Malgré la demande du directeur Gohier qui comprend la supercherie, le gouverneur de Paris refuse d'arrêter Bonaparte. Le lendemain, les députés des deux assemblées sont réunis au château de Saint-Cloud où Bonaparte se rend pour les convaincre de lui donner le pouvoir. Les députés réagissent avec violence et le contraignent à fuir la salle où ils siègent. Le coup d'État pourrait bien échouer... Mais le président, Lucien Bonaparte, rejoint alors son frère et invite les soldats de ce dernier à protéger leur général. C'est au cri de « Vive Bonaparte » et sous les ordres du général Murat que les grenadiers dispersent alors les députés.

Bonaparte rassemble ensuite quelques députés qui lui sont favorables et leur fait signer un texte de loi instaurant le Consulat*, dans lequel le pouvoir est confié à trois consuls : Bonaparte, Sieyès et Ducos. Il procède aussi à un referendum*. Les Français sont pour la première fois consultés directement à propos de l'instauration d'un nouveau régime. Ils approuvent l'établissement du Consulat et sa nouvelle constitution à 99,94%.

DATES PRINCIPALES



1796

Bonaparte mène une campagne victorieuse en Italie



1798

Bonaparte prend la tête d'une expédition qui vise à chasser les Anglais d'Égypte



8 Octobre 1799

De retour d'Égypte, Bonaparte débarque en France



9 novembre 1799

Bonaparte réussit son coup d'État et prend le pouvoir (18 brumaire de l'an VIII de la République)



MOTS CLEFS & DÉFINITIONS

BRUMAIRE ➤

Désigne le mois d'octobre dans le calendrier créé pendant la Révolution française.

CONSULAT ➤

Gouvernement qui fait suite au Directoire et qui dure jusqu'à la proclamation du Premier Empire (1804). Bonaparte y a presque tous les pouvoirs.

COUP D'ÉTAT ➤

Prise du pouvoir de façon illégale, par la force et en général avec l'aide des militaires.

DIRECTOIRE ➤

Ce terme désigne la façon dont est dirigée la République française entre 1795 et 1799. Il est remplacé par le Consulat.

POUVOIR EXÉCUTIF ➤

Terme désignant ceux qui sont chargés d'appliquer les lois. Ils dirigent aussi l'armée, la police et conduisent la politique étrangère du pays.

POUVOIR LÉGISLATIF ➤

Terme désignant ceux qui sont chargés de créer et d'adopter les lois.

REFERENDUM ➤

Il s'agit d'un vote lors duquel le peuple est consulté sur une question précise. Les électeurs ne peuvent répondre qu'en votant oui ou non.